Quarante-cinquième année, N° 269. Le numéro : 10 centimes Mercredi 17 novembre 1948.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 5.43.68
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	19.—	10.50	6.—
Avec Bulletin officiel	25.50	14.—	7.75

ÉTRANGER : Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.12.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	10 cts	le mm.
Suisse	13 »	»
Etranger	14 »	»
Réclames : Canton	22 »	»
» » Suisse	27 »	»
Mortuaires	16 »	»

Remonter le courant

Les événements de politique intérieure se précipitent avec une logique et une rapidité extraordinaires.

Plus nous allons et plus il est facile d'apercevoir la fin du Popisme et des quelques rares chefs socialistes qui lui font encore escorte.

M. Dellberg, qui est un homme de violence, mais qui n'est pas un imbécile, doit tâter le pouls du parti qui l'a rejoint, après l'avoir couvert d'injures, et tous les soirs en se couchant lui prendre sa température avec le thermomètre qui lui sert de sceptre chez les siens.

La raclée de Genève est là.

Quoi ? le suffrage universel dont le Parti du travail se croyait de plus en plus le maître échappe à ce dernier ?

Perspective plus que sombre et inquiétante.

Que va-t-il falloir faire ?

Rompre un pacte déjà à moitié conclu ?

Mais, alors, c'est le désastre assuré aux prochaines élections.

Maintenir l'alliance ?

La décision ne serait pas plus avantageuse, car toutes les forces vives de notre canton, à l'instar de celles de Genève, ne veulent plus entendre parler d'un parti de l'étranger dont le principal article du programme est l'exploitation des scandales.

Il y a de quoi perdre la tête.

Un magistrat conservateur qui a dû enregistrer avec satisfaction le scrutin législatif genevois est certainement M. le conseiller d'Etat Cyrille Pitteloud.

Il n'a pas cru, lui, que les hommes du communisme allaient mener la politique intérieure de la Suisse en général et du Valais en particulier, et l'enlacer dans les tourbillons des tempêtes et des scandales.

Crânement, comme les citoyens qui n'ont rien à se reprocher, il a commencé à se défendre devant les tribunaux, devant le Grand Conseil et devant l'opinion publique qui applaudit à tout rompre ce courage et ce cran.

De la sorte, il n'y a plus d'équivoque, si jamais il y a pu en avoir.

Les partis politiques renferment tous des craintifs et des peureux dont le premier sentiment est que l'adversaire pourrait avoir des apparences de raison.

Il y en a chez nous également.

Ceux-là devraient cependant comprendre une fois pour toutes que si un malfaiteur vous saute dessus et vous plonge un poignard dans le ventre, on ne peut pourtant pas se contenter d'adresser, comme Thémistocle avant Marathon un discours à son agresseur en lui disant : « Frappe, mais écoute ! »

On rend coup pour coup.

C'est l'attitude de M. le conseiller d'Etat Pitteloud à l'égard de la *Voix ouvrière*.

Il faut savoir que, selon ce journal, les citoyens valaisans qui ne partagent pas les opinions de M. Nicole sont des citoyens qui ont été touchés par l'argent des faux affidavits et des fausses domiciliations.

C'est du moins la conception du pays que nous offrent des patriotes fameux qui ne demandent qu'à servir le bolchévisme.

Eux seuls ne peuvent être achetés.

Ils se proclament impayables, et ils le sont bien : cela est sûr.

En revanche, tout ce qui n'est pas de leur singulière orthodoxie est vendu, vendu aux Anglo-Saxons, vendu aux Américains surtout, rembourré d'or et de rubis, et, par conséquent, prêt à se vendre encore pour un surcroît de capitonnage.

Nous ignorons si M. Anthamatten a commis une faute de tactique en intervenant l'autre jour au Grand Conseil, frappant son bureau du poing, au cours de l'interpellation de M. Dellberg, comme d'aucuns le laissent entendre.

Mais il a été compris et par la grosse majorité de l'Assemblée et par l'opinion publique.

Il importe pourtant de mettre fin à des campagnes d'insinuations dont les meilleures volontés finissent par être découragées.

Les vrais sages ne sont pas ceux aux yeux de qui la sagesse consiste à ne rien oser ni poursuivre.

Ce n'est pas ainsi que l'on fortifie l'armée de l'ordre et de la contre-révolution.

Le *chacun pour soi* ne peut pas servir de guide en politique.

C'est la meilleure désagrégation des partis qui arrivent à n'avoir plus de cadres, des majorités qui n'ont plus de principes et des minorités qui n'ont même plus de boussole.

Le peuple, notre brave peuple valaisan, aspire envers et contre tout à une direction politique qu'il cherche encore et qu'il cherchera sans se lasser.

C'est pourquoi, dans ses judicieuses contre-attaques, M. le conseiller d'Etat Pitteloud interprète la véhémence des protestations des quatre cinquièmes des citoyens.

Cela se lit sur les visages de ceux qui ont suivi les débats du Grand Conseil et qui assistent aux conférences de l'honorable chef du Département de Justice.

On est heureux de secouer la veulerie de gens qui ont toujours fait la perte de leur parti par le désintéressement.

Ch. Saint-Maurice.

XLIXe assemblée de la Société d'Histoire du Valais romand à Sembrancher

—o—

Les membres de la Société d'Histoire du Valais romand ont tenu leur 49e assemblée à Sembrancher, dimanche 14 novembre, sous la présidence de M. le chanoine L. Dupont-Lachenal. Près d'une centaine de personnes avaient répondu à l'invitation du Comité, quand la séance s'ouvrit à 11 h. 15, dans la salle décorée et chauffée de la Maison bourgeoisiale.

M. le chanoine L. Dupont-Lachenal salua l'assemblée, et en particulier M. Voutaz, président de la commune, qui répondit en termes choisis.

A l'ordre du jour figurait une première communication de M. le chanoine L. Quaglia, du Gd-St-Bernard, recteur de Flanthey, intitulée « De l'Abbaye de St-Pierre de Mont-Joux à l'Hospice du St-Bernard ».

M. Quaglia donna lecture de quelques pages de l'introduction et du début de l'ouvrage qu'il prépare sur l'Histoire de l'Hospice du Grand-St-Bernard. Il décrivit d'abord le rôle des hospices dans l'Occident chrétien et montra l'importance de celui du St-Bernard qui a survécu à toutes les tempêtes au cours de près de dix siècles d'existence. M. Quaglia expliqua comment l'hospice établi au XIe siècle par S. Bernard sur le sommet du Mont-Joux a succédé à l'hospice fondé à Bourg-St-Pierre sous les Carolingiens et en a recueilli les biens, disséminés en Valais, en Savoie et dans le Pays de Vaud. L'historien a fort bien exploité les rares textes que l'on possède sur cette époque mal débrouillée, et les hypothèses qu'il a élaborées, en particulier celle qui concerne l'origine de saint Bernard et sa parenté avec l'épouse de Rodolphe III de Bourgogne, ne manquent ni d'ingéniosité, ni de vraisemblance.

Il incombait ensuite à M. Emille Biollay, professeur à Martigny, de parler de « Louis Courthion, sociologue du Valais ».

Excellent professeur, M. Biollay fit une communication dont la forme et le fond furent également remarqués. A l'aide de quelques notes seulement, il retraça brièvement la biographie de Louis Courthion ; puis, par une analyse extrêmement claire et probante du « Peuple du Valais », M. Biollay montra comment cet autodidacte, séduit par les principes que Demolins exposait dans ses ouvrages de sociologie, adopta le moule tout fait qui s'offrait ainsi à lui pour y verser ses observations. M. Biollay fit remarquer par des exemples que le choix de ce cadre artificiel entraîna Courthion à des simplifications extrêmes dans ses classements et même à des contradictions, mais que ses observations n'en demeurent pas moins pertinentes et très précieuses.

A la suite de ces deux communications, l'une et l'autre très applaudies, la Municipalité de Sembrancher eut la délicate attention d'offrir à l'assemblée un vin d'honneur, geste auquel chacun fut très sensible.

A midi et demi, les assistants se rendirent à l'Hôtel de la Gare pour le déjeuner en commun. Cette innovation dans les coutumes de la Société avait été consentie par le Comité pour répondre à un vœu exprimé de divers côtés. En effet, les membres de la Société d'Histoire du Valais romand, qui accourent de toutes les régions du Bas-Valais, et même quelques-uns du canton de Vaud et de Genève, ont ainsi l'occasion de se rencontrer un peu plus longuement, et le plaisir de nouer, ou de renouer, des relations avec des collègues que les circonstances de la vie tiennent éloignés. Il faut avouer que cette expérience a été concluante, puisque plus de soixante-dix personnes se retrouvèrent au déjeuner, qui se déroula dans une atmosphère cordiale et familière. A la fin du repas, M. le chanoine L. Dupont-Lachenal rappela à grands traits l'histoire de Sembrancher.

Les historiens du Valais romand consacrèrent l'après-midi, sous la conduite de M. le chanoine A. Pellouchoud, recteur de Ravoire et ancien curé de Sembrancher, à la visite du bourg où l'on remarque encore tant de belles vieilles maisons.

A. D.

De jour en jour

Rentrée parlementaire en France - Le problème palestinien au Conseil de sécurité de l'ONU
Mutations ministérielles au Canada

C'est aujourd'hui, mardi, que le **Parlement français** reprend ses travaux.

On prévoit qu'au Palais-Bourbon la séance de rentrée sera agitée, car les communistes, pour mieux se défendre, attaqueront. Une interpellation Rollin (PRL), relative aux demi-révélations de M. Jules Moch sur le rôle joué par le Kominform dans la grève des mineurs, servira de prétexte, que la discussion ait lieu sur-le-champ ou qu'il s'agisse seulement d'en fixer la date.

Au Luxembourg, le nombre considérable de « nouveaux » devenus conseillers de la République, grâce au RPF ou sous son étiquette gaulliste, remettra à quelques jours, semble-t-il, l'engagement du combat. Après un enthousiasme fracassant, le RPF paraît presque embarrassé et ne plus savoir très bien quelle tactique adopter au sein de la seconde assemblée. M. Pierre de Gaulle n'a pas encore opposé sa candidature à celle de M. Monnerville, président sortant, et, par ailleurs, brigue à nouveau la présidence du Conseil municipal de Paris. Il semble bien, cependant, qu'au départ, le fauteuil présidentiel du Luxembourg était le premier objectif poursuivi par le RPF.

Sur le plan gouvernemental, le Cabinet bénéficie de l'activité révolutionnaire du parti communiste. Celle-ci constitue le meilleur ciment qui soit, jointe à la peur d'une dissolution de plus en plus menaçante. Les partis de la majorité, justifiés dans leur présence au sein du gouvernement par le premier élément et bridés par le second, laisseraient les mains libres à M. Queuille, si le jeu politique ne dépendait pas maintenant de forces extérieures, comme les féodalités syndicales. C'est ce qui explique les assurances apaisantes données par le MRP et les socialistes sur le plan politique, en même temps que les exigences économiques et sociales dont ils menacent le président du Conseil, pour complaire à leurs filiales syndicales : travailleurs chrétiens et force ouvrière.

Selon que l'une ou l'autre de ces tendances l'emportera, conclut le correspondant de la « Suisse », le gouvernement tiendra ou se disloquera, la dissolution restera située dans un avenir incertain ou se rapprochera vertigineusement.

— Différents groupes se sont réunis lundi, au Conseil de la République. Les élus du RPF ou patronnés par lui, étaient une centaine, sous la présidence de M. Pierre de Gaulle. Ils n'ont pris aucune décision quant à la constitution d'un groupe RPF, la majorité étant favorable à celle d'un intergroupe qui, comme à l'Assemblée nationale, laisserait à ses membres la liberté d'adhérer ou de rester à la formation politique de leur choix.

— Trois candidats du Rassemblement du peuple français ont été élus, dimanche, lors d'élections coplémentaires au Conseil municipal de Rioc-sur-Belon (Finistère).

Le Rassemblement du peuple français annonce aussi que dix de ses candidats ont été élus dimanche, dans l'Union française, au Conseil de la République.

* * *

Au **Conseil de sécurité de l'ONU,** le délégué du Canada a présenté, lundi, un projet de résolution décidant qu'un armistice sera établi dans tous les secteurs, afin d'éliminer la menace à la paix en **Palestine** et de faciliter la transition d'un état de trêve à celui d'une paix permanente.

Le projet de résolution canadien invite les parties intéressées à rechercher immédiatement un accord — directement si possible ou par les bons offices du médiateur — pour conclure un armistice qui comportera :

1. La délimitation permanente de lignes de démarcation que ne devront pas franchir les forces des parties en présence.

2. Tout retrait ou réduction de ces forces en vue de permettre le maintien de cet armistice.

Mais le délégué de la Syrie a déclaré que le Conseil doit, avant d'envisager un armistice, faire respecter la trêve en appliquant au besoin les sanctions prévues contre ceux qui la violent.

Les Arabes, quant à eux, n'accepteront pas un armistice dans ces conditions, affirme le délégué syrien.

M. Ralph Bunche, médiateur intérimaire, déclare alors que la seule attitude réaliste que le Conseil doive adopter aujourd'hui est de lancer un appel en vue d'un armistice en Palestine, appel qui doit être appuyé de toute l'autorité du Conseil.

Quant au ministre des affaires étrangères de l'Etat d'Israël, il est d'avis que les Nations Unies ont un premier pas à faire dans l'intérêt de la justice et de la paix : admettre l'Etat d'Israël dans l'Organisation des Nations Unies. Ensuite, « le retour dans les pays d'où les pays d'où elles viennent de toutes les forces d'agression et d'invasion arabes se trouvant sur l'ensemble du territoire de la Palestine est la condition préalable à toute paix réelle », poursuit M. Shertok...

... On vote ce mardi sur le projet canadien.

* * *

Au **Canada,** M. Mackensie King, premier ministre, a remis lundi sa démission en faveur de M. Saint-Laurent, qui devient le deuxième chef du gouvernement canadien de langue française depuis plus de 80 ans.

M. King, qui juge maintenant avoir accompli son œuvre, a pris cette décision afin de consacrer ses dernières années à la rédaction de ses mémoires et, selon ses déclarations, pour jouir enfin un peu de la vie.

Agé de 74 ans, M. King se retire de la scène politique après avoir présidé aux destinées de la nation canadienne pendant 21 ans 5 mois et 5 jours et avoir assumé des responsabilités particulièrement lourdes vers la fin de sa carrière. Sa démission entrainant automatiquement celle de tous ses ministres, M. Saint-Laurent devra donc former un nouveau gouvernement. Ce remaniement ministériel sera cependant très limité. On sait en effet que M. King ne s'éclipse de la

vie politique qu'après s'être assuré que M. Pearson accepterait de conserver le portefeuille des affaires étrangères qu'il ne détient que depuis peu...

C'est dire que le but de M. Saint-Laurent sera de poursuivre l'œuvre entreprise par M. King, en s'efforçant de resserrer le plus possible l'unité du pays et de contribuer à l'établissement d'un ordre démocratique international, assis sur des bases économiques et militaires solides.

Nouvelles étrangères

Joie en Grande-Bretagne

Drapeaux, salves de canons, sonneries des églises, un fleuve de félicitations, ont caractérisé lundi l'allégresse provoquée par la naissance du futur héritier du trône d'Angleterre. Londres avait l'aspect d'un jour de fête quand les cloches de Saint-Paul et de Westminster ont salué le premier matin de la vie du premier fils de la princesse Elisabeth. Les crieurs de journaux n'ont pas été en mesure de satisfaire toutes les demandes de journaux du matin, en particulier de ceux qui ont publié les images du couple royal et des enfants royaux de la dernière génération. La marine a salué la naissance par des salves. Tous les navires de guerre étaient ornés de drapeaux. A Hyde-Park, à Londres, une salve de 41 canons a été tirée. Les canons de la tour de Londres ont également fait feu. Les fontaines de Trafalgar-Square ont été illuminées aux couleurs bleues, le bleu étant la couleur des garçons.

A la Chambre des Communes, la naissance de l'héritier du trône a été annoncée par le premier ministre M. Attlee. Il appartient au chef du gouvernement de présenter au roi les félicitations du gouvernement pour la naissance de son premier petit-fils.

D'après les informations parvenues à Londres, l'événement a été salué avec joie dans toutes les parties du Commonwealth. Les navires de guerre et les batteries côtières ont tiré partout les salves traditionnelles. Des drapeaux ont été hissés sur les navires de la marine dispersés dans toutes les parties du monde.

Csornoky condamné à mort

La Cour de justice populaire de Budapest a condamné à mort pour haute trahison, Victor Csornoky, ancien ministre de Hongrie au Caire. Ce personnage, beau-fils de Zoltan Tildy, ancien président de la République hongroise, a été reconnu coupable d'espionnage, de menées antidémocratiques et de marché noir avec des devises et autres valeurs. Pendant son interrogatoire de 6 heures, il se reconnut coupable et avoua avoir passé des informations secrètes à des agents étrangers au Caire et reçu des ordres du ministère hongrois des affaires étrangères. L'affaire Csornoky provoqua en son temps la démission de M. Tildy.

Arrestation d'une vedette italienne

Laura Vani, la fameuse vedette de cinéma italienne, vient d'être arrêtée à Rome. Son amant, un fonctionnaire du ministère de la flotte, avait l'habitude d'amener dans l'appartement de Laura Vani des dossiers du ministère. Pendant la nuit elle lisait secrètement les documents et apprit ainsi qu'un nombre de navires réquisitionnés et appartenant à des pêcheurs, seraient bientôt rendus à leurs propriétaires. Par des complices elle promit aux intéressés qui ne savaient rien de l'affaire, d'intervenir pour que l'on leur rende les bateaux. Elle se fit payer ces services. Or le jour où officiellement on apprit que les bateaux seraient rendus, le scandale éclata.

Mieux vaut une assurance sans accident qu'un accident sans assurance.
ZURICH Accidents
Marc-C. BROQUET, Agence générale, Sion

Sabotages sur les lignes de chemin de fer

Depuis quelques jours, des actes de sabotage étaient signalés à diverses reprises sur la ligne Paris-Bordeaux. La saboteur agissait toujours de la même façon : il s'agissait d'un morceau de bois ou d'un fil de fer qui bloquait un signal, et les trains subissaient de ce fait des retards plus ou moins importants.

A la suite de l'enquête ouverte par les gendarmes de Poitiers, l'auteur de ces sabotages a été identifié. Il s'agit du jeune B., 15 ans.

Le jeune B., commis horticulteur, un peu simple d'esprit, a reconnu qu'après avoir lu de nombreux romans policiers, il s'était amusé à jouer au saboteur.

— Ayant aperçu une flamme sur la voie ferrée, près de Schœneck, Alsace, le garde-barrière fit stopper un train qui arrivait. Des explosifs avaient en effet été déposés sur la voie. D'autre part, sur la ligne particulière des houillères de Petite Rosselle, deux détonateurs ont fait explosion au passage d'une locomotive haut le pied.

On ne signale que des dégâts matériels.

Violent incendie chez Peugeot

Un violent incendie s'est déclaré aux usines Peugeot, quai de Passy, à Paris. Le feu, qui avait pris dans les ateliers de réparations, s'est propagé rapidement aux ateliers de peinture. De nombreuses casernes de pompiers ont dû intervenir pour maîtriser le sinistre. Les dégâts sont importants.

Nouvelles suisses

Félicitations du Conseil fédéral

A l'occasion de la naissance du fils de la princesse Elisabeth, duchesse d'Edimbourg, le Conseil fédéral a adressé un télégramme de félicitations au roi George VI.

L'anniversaire de Morgarten

L'anniversaire de la bataille de Morgarten a eu lieu lundi avec un grand concours de la population. Le Père Rodolphe Henggeler, archiviste du Séminaire d'Einsiedeln, a prononcé le discours, qui avait pour objet la liberté, mais la liberté dans l'ordre et le droit. Un cortège s'est ensuite formé pour aller à la chapelle, où le curé de Sattel a donné lecture de la Lettre historique rappelant la bataille. Après une prière pour les morts, M. Dober, landamman de Schwytz, a prononcé une allocution sur la vraie démocratie. La cérémonie a été agrémentée de productions de la musique de Sattel. Pour la première fois, les gouvernements de Schwytz et de Zoug étaient représentés à la cérémonie. On remarquait également des délégations de tous les bataillons des cantons de Zoug et de Schwytz.

Démission d'une municipalité

A la suite d'un incident survenu au cours de la séance du 9 septembre du Conseil communal de Rolle, lequel a demandé des explications sur une dépense de 100 francs pour vacation, la Municipalité de Rolle, M. F. Hofmann, syndic, en tête, a donné sa démission.

L'affaire des douze wagons de café

Le commerçant impliqué dans l'affaire de contrebande de café à Bâle, qui a joué un rôle non encore éclairci comme corrupteur ou complice, s'est présenté lui-même à la police. Il s'était enfui en France lorsque l'affaire fut découverte. Il s'agit d'un jeune homme qui n'a pas encore atteinte sa 20e année. Il travailla dans une maison d'expédition jusqu'au jour où il se mit à son compte.

Le bateau « Rigi » entre dans un mur

Près de Kehrsiten (Lucerne), le vapeur « Rigi », qui naviguait par un épais brouillard, est venu donner avec la proue contre le mur qui borde le rivage. Heureusement aucune voie d'eau ne s'est produite et le bateau a pu regagner Lucerne par ses propres moyens.

Une mystérieuse affaire éclaircie

A la suite de l'enquête ouverte par la gendarmerie, on vient d'arrêter l'auteur de l'attentat commis dans la nuit de samedi à dimanche, près d'Yvonand, contre M. Jules Thonney, âgé d'une cinquantaine d'années. On se souvient que celui-ci avait été assez grièvement blessé aux jambes et à l'estomac par une décharge de grenaille tirée par un inconnu.

Le coupable est le propre fils de la victime, André Thonney, âgé de 18 ans. André Thonney a reconnu avoir voulu blesser légèrement son père pour l'intimider. La mésentente règne en effet dans cette famille.

Un enfant tué par une capsule

Un garçonnet de 7 ans, Walter Burri, jouant à Schachen (Lucerne) avec une capsule qui explosa, a été tué sur le coup.

Condamnation d'un escroc au mariage

Le Tribunal correctionnel de Boudry (Neuchâtel) a jugé lundi un escroc au mariage, le nommé A. Kleist, qui s'était fait remettre sous divers prétextes des sommes d'argent importantes d'une jeune fille à laquelle il avait promis le mariage. Kleist a été condamné à 18 mois de réclusion.

Une violente ruade

Alors que le conseiller communal et agriculteur Albert Verly rentrait à son domicile situé aux Granges St-Martin, Vaud, il arriva inopinément à vélo derrière son cheval. Celui-ci prit peur et lui décocha en plein visage une violente ruade. Lorsqu'on releva M. Verly, il saignait abondamment. Aux premières constatations, la malheureuse victime aurait le nez brisé et le visage fortement tuméfié.

Une section romande de la Fédération suisse des aides-fourriers

Samedi 13 novembre 1948 s'est tenue au Café-Brasserie de Grancy, à Lausanne, l'assemblée constitutive d'une Section romande de la Fédération suisses des aides-fourriers. On sait que cette Fédération groupe déjà plus de 800 membres en Suisse alémanique et il nous est un plaisir de pouvoir saluer ici et remercier tout particulièrement M. J.-P. Dessemontet, de Lausanne, promoteur de cette Section, des efforts louables déployés et de l'initiative manifestée pour fonder en Suisse romande également une Section qui réunira les aides-fourriers de Vaud, Neuchâtel, Valais et Fribourg.

C'est maintenant chose faite. Les premières bases en sont jetées et elles le furent par une très nombreuse affluence. L'assemblée ouverte à 20 h. 15 par quelques mots d'introduction de son président provispire, entendit ensuite un exposé très intéressant du président central, M. Hermann Hauser, de Zurich, sur l'historique de la Fédération, sa raison d'être et son but. L'assemblée ensuite, après l'adoption des statuts proposés, passa à l'élection du Comité en désignant M. Dessemontet comme président, par acclamation, M. Oberson vice-président, M. Dougoud secrétaire, et M. Guillemin caissier, tous quatre de Lausanne. Puis furent mises au point les différentes questions d'organisation, de cotisations, etc. La discussion libre qui suivit, fructueuse pour chacun, releva du meilleur esprit de camaraderie, confirmant ainsi à cette assemblée son vrai cachet.

Aides-fourriers qui, pour une raison ou pour une autre, n'avez pu venir, envoyez sans tarder, si vous ne l'avez déjà fait, votre adhésion à M. Jean Dougoud, 22, av. Servan, Lausanne.

BI.

Dans la Région

Grave incendie

Un grave incendie a éclaté à St-Cassano-di-Olona, dans la banlieue de Varèse, où la centrale électrique de la Société préalpine d'électricité du groupe Edison a été la proie des flammes. Les pompiers de Côme, de Busto Arsizio et d'autres localités de moindre importance ont été appelés sur les lieux. La cause du sinistre résiderait dans le mauvais fonctionnement d'un transformateur de construction récente. Les dégâts dépassent 250 millions de lires.

Petit-St-Bernard ouvert

Le col du Petit-St-Bernard, qui avait été fermé à la circulation automobile, vient d'être à nouveau ouvert, le beau temps étant revenu.

Gros trafic illicite de fromages

Par un adroit stratagème, la police judiciaire d'Annecy a démasqué récemment un important trafic illicite et arrêté trois fromagers de Beaufort sur Doron. La fraude portait sur 71 meules de « gruyère ». Traduits devant le tribunal correctionnel d'Albertville, les fromagers viennent d'être sévèrement condamnés aux peines suivantes : Anastase Personnettaz et son frère Léon : deux ans de prison ferme et 600,000 francs français d'amende ; Anselme Roges : un an de prison avec sursis et 500,000 francs d'amende.

Le tribunal a en outre prononcé la confiscation des 2865 kg. de fromage saisis et a ordonné la publication du jugement dans quatre journaux.

Nouvelles locales

Un homme victime d'une agression

Un habitant de Vétroz, M. Camille Franzé, regagnait de nuit son domicile quand il fut assailli par plusieurs individus qui le rouèrent de

VINS DE TABLE
(rouges et blancs)
pour tous les goûts
en litres scellés et fûts dès 50 litres
Tél. 2.11.77 « DIVA » S. A., Sion

FEUILLETON DU « NOUVELLISTE » 24

QUAI WILSON

(Roman policier)

par **Jacques-W. Aeschlimann**

Elle avait accroché son manteau dans le vestibule et s'était aussitôt dirigée vers la chambre où reposait son amie malade. Andrée Goldschmidt était dans son lit, les yeux grand ouverts au plafond.

— Tu ne dors pas, chérie, lui dit Yvonne en diminuant la veilleuse et en s'asseyant au bord du lit. Comment as-tu passé ces dernières heures ?

Andrée ne répondit pas. Surprise, la journaliste posa la main sur le front de la jeune femme. Une affreuse impression la gagna aussitôt. Ce front jusqu'alors si moite et si fiévreux était d'une froideur de pierre. « Ciel ! murmura Yvonne en faisant toute la lumière dans la chambre, serait-il arrivé un malheur ? »

La clarté lui révéla une Andrée immobile et glacée, les lèvres jaunies, les yeux déjà ternis. Yvonne crut rêver. Ainsi son amie était morte durant son absence, ainsi un mal que l'on croyait bénin et dont les médecins ne s'étaient pas inquiétés avait-il terrassé l'infortunée secrétaire. Et elle était morte abandonnée, sans une amie, sans personne auprès d'elle. La gorge secouée de sanglots, Yvonne Favart composa le numéro du Dr Binot, avec l'espoir que peut-être encore il serait assez tôt pour tirer son amie d'un sommeil qui n'était que léthargique.

Le praticien ne tarda pas à arriver.

Eh ! fit-il en voyant la morte. Sa main tient encore les draps, et solidement, voyez ça ! Ah ! mais...

Il tourna du côté d'Yvonne sa belle tête aristocratique d'Esculape genevois.

— Votre amie a été assassinée, dit-il impressionné.

En son index désignait sur la chemise d'Andrée à la place du cœur, une minuscule tache rouge.

— Un coup de stylet, ajouta le Dr Binot. Quelle vilaine affaire.

* * *

Bibères avait donné l'ordre que rien ne transpirât de ce nouveau crime. Il arriva sur les lieux en compagnie de Tissot, aussitôt rejoint par Burnier, Crivelli et Chapot. Le Dr Brévie, le médecin-légiste, ne tarda pas à venir à son tour, ainsi que l'agent Servier, du service d'identification judiciaire. Ils étaient entrés silencieusement, sans attirer l'attention du concierge ou des autres locataires de l'immeuble.

Andrée Goldschmidt avait été tuée vers 10 heures du soir d'un coup de stylet en plein cœur. L'assassin s'était introduit dans l'appartement au moyen de clés fabriquées. Il avait, ainsi qu'on le prévoyait, les mains gantées et s'était entouré les pieds de chiffons, ce que put déterminer dans le courant de la nuit l'inspecteur Servier.

Yvonne Favart fut aussitôt interrogée dans le salon bleu où, anéantie, elle devait passer la nuit en compagnie des policiers. Son absence au moment du crime, ou plutôt sa présence au café de Genève fut aussitôt établie. Il lui fallut alors répondre à de nombreuses questions concernant sa vie et celle de la victime. Enfin Tissot aborda la question de leurs rapports avec sir Arthur Rutheford, et la jeune femme répéta en partie ce qu'elle avait déjà dit au juge d'instruction. Elle expliqua ce qu'ils avaient été, cordiaux dès le premier instant, assez étroits par la suite. Les deux femmes vivant sans domestique, elles avaient souvent recours aux services d'Eloi Meissonnier pour de petites commissions. D'autre part, Rutheford aimait à leur rendre visite et prenait le thé chez elles. Yvonne mettait le vieil Anglais au courant des potins des couloirs et des hôtels internationaux. Andrée Goldschmidt l'informait des grands problèmes sociaux. Leur hôte contait des histoires amusantes, dont Yvonne tirait parti pour ses articles. Toutes deux, enfin, faisaient de fréquentes incursions à la bibliothèque de l'Anglais, laquelle était bien garnie.

Enfin, Andrée Goldschmidt avait été pressentie par le président de l'Union pour la lutte contre les stupéfiants qui avait besoin d'une secrétaire pour la rédaction de ses mémoires de colonel aux Indes.

— Savez-vous qu'un inconnu est entré ce matin même dans l'appartement du philanthrope, à l'aide de fausses clés, comme chez vous ? demanda Tissot à Yvonne Favart qui fut saisie d'un grand tremblement. Quelles étaient les relations de votre amie ? poursuivit-il. Avait-elle beaucoup de connaissances ?

(La suite en 4e page).

coups et le blessèrent grièvement. Plainte a été déposée et l'on recherche activement les coupables.

L'accident d'auto de Charrat

Chamoson, le 15 nov. 1948.

A la Rédaction du Nouvelliste Valaisan,
St-Maurice.

Messieurs,

Des relations toutes plus fantaisistes les unes que les autres ayant paru dans les divers journaux de Suisse romande au sujet du terrible accident d'automobile survenu près de la gare de Charrat dans la nuit de vendredi à samedi, nous nous permettons de vous demander de publier la rectification suivante, confirmée par les constatations de la police cantonale.

Contrairement à ce qui a été dit, le chauffeur, qui a 23 ans, et non 18, n'a pas happé MM. Gaillard et Rincio. Ces Messieurs qui rentraient à pied de Martigny pour se rendre à Saxon étaient complètement à droite de la chaussée au moment où l'automobiliste les a aperçus. Ce n'est qu'au moment où l'automobile était tout près d'eux qu'ils se précipitèrent au milieu de la route pour l'arrêter. L'automobiliste ne perdant pas son sang-froid essaya, mais en vain, de les éviter. Au moment du choc, ils étaient au milieu de la route face à la voiture. Certainement, trompés par les phares, ils ne se sont pas rendu compte de la distance qui les séparait de l'automobile. M. Carrupt, qui était seul, s'occupa immédiatement des blessés et appela le médecin, l'ambulance et la police.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

J. C.

En marge de l'exposition de peinture de CHRISTIANE ZUFFEREY à la maison de la Diète à Sion

Christiane Zufferey nous revient de Paris et l'on est heureux de reprendre contact avec ses dernières œuvres qui lui ont ouvert les portes du Salon des Femmes peintres de France, des jeunes artistes de moins de trente ans, et du Salon d'Automne où s'affiche la sélection des derniers succès.

Suivant une formule éprouvée de tous temps, le talent consacré au delà des frontières trouve un acquiescement plus facile au pays de l'artiste.

Le temps et la distance ont permis le dépouillement des préjugés et des hésitations que crée un trop facile contact.

Inscrite d'abord au Conservatoire de musique de Genève, Christiane Zufferey passe à la Section des Beaux-Arts sur les conseils judicieux qui lui sont prodigués à l'examen fortuit de ses premiers libres essais dans la peinture. Mais, sans l'appui compréhensif de son père issu d'une très ancienne et grande famille du Val d'Anniviers, doué lui-même d'un tempérament d'artiste légèrement bohème dans le meilleur sens du mot, tel que nous l'avons agréablement connu et apprécié au temps de nos études communes à la Royale Abbaye de Saint-Maurice, la carrière ascendante de Christiane Zufferey eût été moins assurée.

* * *

En parcourant les salles de l'Exposition où se succèdent des œuvres réalisées à deux ou trois ans de distance, à l'exception de quelques études rétrospectives, nous sommes frappés par les libertés d'expression et le sens de l'accord des valeurs.

Le thème de fond se restreint volontiers à la vision d'une réalité suffisante pour évoquer ce que l'artiste veut exprimer, sans insister, et ce thème dès lors n'est plus qu'un prétexte soumis à l'imagination du peintre qui va le faire vibrer dans la gamme musicale des couleurs.

Le Café Dupont, au Quartier Latin, œuvre récente, est bien l'une des manifestations-types du talent de l'artiste. Des lignes et des volumes largement indiqués pour créer l'ambiance dans ses valeurs essentielles avec quelques détails suggestifs et au-dessus de tout cela la joie des rouges éclatants dans la violence des coloris du premier plan, et comme une symphonie qui s'achève, ces rouges vont mourir assourdis dans la complicité des ombres bleues presque noires des valeurs plus lointaines.

Les remorqueurs du Quai de Bercy sur la Seine, dans une toile de dimension plus réduite, sont traités dans la lumière froide des verts et des verts bleus et le sujet sobrement réalisé ne sert que d'appui à cette résonance de couleurs.

Un métier qui s'enrichit tous les jours, une vision personnelle de la forme et de la couleur avec le respect réciproque de l'une et de l'autre, cette facilité apparente avec laquelle jouent sur le même carré de toile toutes les variantes des verts ou des rouges, par exemple, un travail soutenu ont obtenu à Christiane Zufferey des succès réels qui ne sont pas inférieurs aux moyens supérieurs dont dispose l'artiste.

Et l'on est heureux d'avoir gravi les marches de la Maison de la Diète pour cet instant de joie claire que vous donne l'exposition d'une jeune femme peintre du Valais.

f. de Preux.

* * *

De notre correspondant H. F. :

Au Vernissage un public de choix se pressait dans les salons de la « Diète », où étaient exposées les peintures remarquables de l'artiste.

A cette occasion, le maître du lieu avait pris prétexte pour développer un thème des plus actuels et des plus captivants : « L'antiquaire en face de l'œuvre de Picasso ».

M. L. Rey a montré en Picasso ce génie discuté dans tous ses traits essentiels. Il l'a situé comme le plus grand maître de notre temps, l'œuvre de Picasso restant le plus sensible et le plus puissant témoignage d'une époque de notre temps bouleversé par la machine et le matérialisme.

Avec l'exposition de F. Dubuis, au Château de la Majorie, Sion est devenue en ce moment une petite capitale romande de l'art.

A la Société suisse de droit pénal

Une remarquable conférence de M. A. Luisier, directeur des établissements pénitenciaires du Valais

(De notre corr. part. H. F.)

La Société suisse de droit pénal a tenu ses assises à Fribourg samedi et dimanche derniers, sous la présidence de M. Charles Cornu, procureur général à Genève.

De nombreuses personnalités, des membres du Tribunal fédéral, des avocats, des professeurs, etc., ont participé aux travaux de nos éminents juristes.

Des conférences particulièrement intéressantes ont été données à cette occasion par des sommités du monde judiciaire, notamment MM. le Dr H. F. Pfenninger, les professeurs Dr Germann et François Clerc, et par M. A. Luisier, directeur de nos établissements pénitentiaires.

C'est à l'Université que notre distingué juriste entretint samedi soir son auditoire « des mesures techniques propres à remédier aux conséquences sociales des courtes peines d'emprisonnement. »

Nous sommes heureux de pouvoir faire bénéficier aujourd'hui nos lecteurs d'un résumé du remarquable exposé de M. Luisier :

Introduction

Depuis plus d'un demi-siècle, des juristes soutiennent que l'emprisonnement de courte durée doit être complètement abandonné dans une bonne législation.

Cette réforme n'a cependant pas été réalisée puisque dans la plupart des pays plus de la moitié des prisonniers subissent aujourd'hui encore des peines de moins de trois mois d'emprisonnement.

C'est un véritable abus que d'envoyer en prison le plus grand nombre d'hommes possible, aussi souvent que possible et pour une durée aussi restreinte que possible.

La courte peine doit être abandonnée

Elle n'atteint pas le but qu'elle se propose.

La prison est tout d'abord un châtiment. Il est juste que le délinquant subisse ce mal qui implique un élément d'expiation. Mais cette réaction de vengeance est une survivance des temps primitifs du droit pénal. Exercer une vengeance n'est pas le devoir des hommes ; bien plus, en le faisant, la société éveille chez la victime un sentiment de révolte, propre à favoriser ses tendances criminelles. La société punit non pour faire régner sur la terre la justice pure, mais pour rétablir l'ordre troublé par le délit.

Si la crainte de la prison est pour beaucoup le commencement de la sagesse, ceux qui éprouvent une profonde crainte de l'emprisonnement ne devraient pas y être condamnés pour peu de temps, car le plus bref séjour suffira à leur faire perdre la crainte salutaire qui contribuait jusqu'ici à les maintenir dans le droit chemin. Quant à ceux chez lesquels l'idée de prison ne provoque aucune inhibition efficace, la courte peine est sans effet.

Le principe de l'amélioration du délinquant est le pivot du droit pénal moderne. Pour atteindre ce résultat, beaucoup de temps est nécessaire, car il n'épargne pas ce que l'on fait sans lui. La formation du caractère est une œuvre de longue haleine. Or, la courte peine ne permet pas d'atteindre ce but.

Les remèdes

Le meilleur moyen d'améliorer la situation est la substitution d'autres sanctions aux courtes peines. Même si les courtes peines privatives de liberté sont exécutées dans les meilleures conditions, il ne faut y recourir que faute d'autres sanctions répressives appropriées. Il paraît préférable d'y substituer des mesures suivantes :

1. La condamnation avec sursis, laquelle répond pleinement à son but à la condition qu'elle soit considérée, et par celui qui l'applique et par celui qui la subit, comme une véritable peine morale et non point seulement comme une mesure de clémence dont bénéficient obligatoirement les condamnés primaires.

Son succès dépend de l'examen minutieux de chaque cas par le juge et de la grande latitude dont ce dernier doit jouir dans son application.

2. La caution de bonne conduite, institution en vertu de laquelle le condamné peut être appelé à déposer une caution qui, si une faute est commise pendant le délai fixé par le juge, est conservée sans préjudice de la nouvelle peine et qui, dans le cas contraire, est restituée.

Le Code pénal suisse connaît le cautionnement préventif dont la fonction est spécifiquement préventive.

3. L'amende, peine connue depuis très longtemps dans toutes les législations. Elle est avantageuse dans ce sens qu'elle est toujours afflictive (on s'habitue à la prison mais on ne saurait s'habituer à l'amende), qu'elle peut être aisément proportionnée à chaque cas et qu'elle ne porte pas atteinte à la moralité du sujet.

Pour que l'application de cette peine soit fructueuse, il faut, ainsi que le prévoit le Code pénal suisse, que le juge fixe l'amende d'après la situation du condamné, de façon que la peine à subir par ce dernier constitue une perte correspondante à sa culpabilité. L'expérience révèle en effet que les résultats obtenus sont très encourageants pour autant que l'amende n'est pas irrécouvrable. La traditionnelle conversion de l'amende en corvée pénale est non non-sens puisque le coupable doit précisément subir la prison que l'amende voulait lui éviter.

4. La réprimande, aussi appelée blâme ou admonestation selon son degré de sévérité. Elle est publique ou privée. C'est à tort que certains codes ont rayé de leur arsenal de peines cet instrument qui peut s'avérer suffisamment menaçant, et partant efficace, pour les étourdis qui ne sont pas dépourvus de sens moral. Il serait judicieux d'en tenir compte dans la loi pénale car, heureusement, pour beaucoup de nos contemporains, l'amour-propre est aussi sensible que la bourse.

5. Les peines accessoires prévues par le Code pénal suisse soit, la destitution, la privation des droits civiques, le déchéance de la puissance paternelle ou de la tutelle, l'interdiction d'exercer une profession, un commerce ou une industrie, l'expulsion et l'interdiction des débits de boissons. Elles présupposent inéluctablement une peine principale. Il serait à souhaiter que la faculté d'en user librement subsiste aussi bien pour le juge pénal que pour les autorités administratives.

6. La mise à l'épreuve permet au juge d'imposer, au condamné mis au bénéfice du sursis, certaines conditions quant à sa conduite et de le mettre sous surveillance. Elle comporte quatre phases principales :

a) l'enquête sur la personnalité du délinquant faite par des spécialistes dont les investigations doivent dépasser le cadre des recherches policières et qui doit s'étendre aux circonstances physiques, morales et sociales ;

b) le rapport établi par les dits spécialistes qui tendra à dévoiler au juge la personnalité du délinquant en lui signalant les moyens susceptibles de le ramener dans le droit chemin ;

c) un jugement imposant les conditions du sursis, lesquelles ne seront pas nombreuses mais bien adaptées à chaque cas et à chaque sujet en particulier ;

d) la surveillance du condamné pendant le délai d'épreuve. La personne chargée du patronage doit réaliser une œuvre positive de rééducation et ne pas se contenter de jouer un rôle d'espion à l'affût de la moindre incartade de son protégé.

Conclusions

Le conférencier conclut en soulignant que les efforts tendant à restreindre le nombre des courtes peines ne signifient nullement que les délinquants doivent rencontrer davantage d'indulgence à l'avenir. Bien loin de là. Le progrès du droit pénal ne consiste pas dans son adoucissement constant et progressif, mais dans le choix du mode d'exécution de la peine susceptible d'améliorer l'individu.

L'expérience a révélé que la courte peine est inopérante et néfaste ; le moment est venu de lui substituer d'autres sanctions. Car si les crimes et les délits ne sont que les accidents de chemin de fer de la vie lancée à toute vapeur, il ne faut pas oublier qu'un train rapide exige un frein plus fort ou plutôt différent.

Cet exposé, longuement applaudi, a été suivi d'une discussion animée.

Interrogé spécialement sur la situation en Valais dans ce domaine, M. le Directeur Luisier a rendu hommage à nos magistrats judiciaires qui savent faire abstraction des courtes peines, lesquelles ne sont presque jamais prononcées, si ce n'est à titre de compensation de la prison préventive déjà subie.

Chez les pêcheurs-amateurs du Valais

Les délégués de la Fédération valaisanne des pêcheurs-amateurs se sont réunis dimanche, à Sion, sous la présidence de M. Marius Défago, de Monthey, président central.

Ils ont liquidé dans le meilleur esprit un important ordre du jour et ont décidé notamment de maintenir à 22 cm. la longueur minimum des truites qu'il est permis de pêcher.

Au cours du banquet qui suivit l'assemblée, d'aimables paroles furent échangées entre M. Défago, président de la Fédération, M. Allet, représentant de la Municipalité de Sion, M. Gollut, inspecteur cantonal de la pêche, M. Trabold, président de la Société pour la protection des eaux, et M. Faucherre, président de la Société vaudoise des pêcheurs en rivière.

Utilisation des pommes de terre et attribution de fourrages

Les prescriptions actuellement en vigueur prévoient que le fourrage ne sera attribué, pour le quatrième trimestre de 1948 et pour le premier trimestre de 1949, que sur la base des quantités de pommes de terre acquises par les consommateurs au courant de l'automne de 1948.

Selon les instructions de la Régie des alcools, les attestations concernant les acquisitions de pommes de terre devaient être remises à cette administration, par l'entremise des commerçants en fourrages, jusqu'au 30 novembre 1948, au plus tard. Il a été décidé que ce délai serait prolongé jusqu'au 15 décembre 1948. Les attestations qui seront envoyées après cette date ne pourront plus être prises en considération pour l'attribution de fourrages.

Chez nous !

C'est une fille grande, svelte, rose comme son nom semble l'indiquer.

Une riche campagne ceinture son village : de beaux jardins, des champs de fraises, des asperges, de plantureux vergers. A la fin de l'été, le pampre offre ses raisins d'or ; les arbres fruitiers osent rivaliser avec les magnificences du paradis terrestre.

Mais Rose n'aime pas arracher la mauvaise herbe ; elle redoute l'ardent soleil qui bronze. S'il faut aller aux champs, elle met les gants pour ne pas salir ses blanches mains. L'étable, quelle horreur ! jamais elle n'y porte les pieds. Aussi sa faible mère (on doit la blâmer), s'y rend-elle courbée d'âge et de fatigue.

Rose a dit : Jamais je n'épouserai le plus riche campagnard. Pouah ! entreprendre une vie de fermière !

Dans un bal de kermesse, elle fit la rencontre d'un homme de Lausanne. Bien mis, jeune encore, tout de frais rasé, pour une présentation, c'était une présentation.

— Je suis ingénieur de construction.

Encore mieux :

— Je possède en ville un bel appartement, trois chambres, studio, salle à manger, salon.

Le rêve !

On dansa plusieurs fois, on s'écrivit, on se fiança, puis enfin on célébra le mariage. La cérémonie nuptiale se fit au village : l'époux avait trop d'amis en ville ; c'était fastidieux.

Avant la promenade de noce, pour ne pas déroger en importance, la mère glisse ses économies dans les mains de sa fille. Pour atténuer la douloureuse séparation, « au moins, se dit-elle, une mariée à qui le bonheur sourit ».

Trois ans ont passé. Quelques lettres sont arrivées chez la vieille mère, lettres ordinaires, affectueuses, où la fille ne parle guère d'elle, remercie pour un colis, s'informe des récoltes, des vendanges. En ville, les légumes sont chers. Qu'on aimerait goûter la viande fraîche de la dernière boucherie ! Manière détournée de solliciter sa mère.

Un jour, la vieille maman décide de rendre visite à sa fille. Pour la bonne surprise, elle ne veut pas prévenir.

A Lausanne, un agent de ville indique la route, un enfant du voisinage montre la maison, une maison vieillotte, presque délabrée.

Maintenant, la mère est au cou de sa fille. La lourde valise est restée consignée à la gare. Après les larmes de joie, la vieille mère veut voir l'appartement.

— Où sont le studio, le salon, la chambre de bain ?

— Dans le rêve, dit la fille à voix basse.

— Et l'ingénieur ?

— Oui, un simple manœuvre de construction.

Nous autres paysannes, nous sommes trop crédules. Très franches, nous croyons que la franchise est une vertu commune. Ce matin, le mari tout en colère, est parti menaçant de ne plus revenir. Il trouvait que le déjeuner ne valait pas celui que la frugalité distribue aux moines en pénitence. Avec le maigre pécule qu'il m'apporte (il garde beaucoup trop d'argent de poche), il s'imagine que je puis le nourrir en roi. Il m'a dit en partant : Je trouverai bien une autre femme qui me soignera mieux.

— Et le petit garçon ? demanda la vieille mère déjà tout alarmée.

Alors, soulevant un voile, la grand'mère vit son petit-fils dormant à poings fermés dans une caisse d'emballage.

Des larmes glissèrent sur le visage parcheminé.

— Ma pauvre Rose !

Trois jours après, la vieille paysanne reprenait le chemin du retour, désolée, silencieuse, sans avoir revu son beau-fils. En partant, elle avait simplement dit :

— Rose, quand tes ressources seront épuisées, si l'époux ne reparaît pas, reviens au pays natal. Mais laisse ton adresse, car la femme, par le mariage, est liée à son mari. Ainsi, s'il le veut, il pourra te suivre chez nous.

Ce « chez nous » sonna pour celle qui tant de fois avait déjà pleuré dans le misérable taudis, comme une musique céleste, le bonheur enfin retrouvé.

Jean d'Arole.

Mort d'Albert Kämpfen

A Brigue, vient de s'éteindre à l'âge de 66 ans, M. Albert Kämpfen, ancien administrateur postal. Le défunt s'était acquis de grands mérites non seulement comme administrateur de l'important bureau de poste de Brigue, mais aussi comme président de la commune bourgeoisiale. A sa famille nos religieuses condoléances.

Les S. C. auront des cours à faire en 1949

500 femmes à recruter

Selon arrêté fédéral, pourront être convoqués en

a) A un cours d'introduction de six jours au plus les officiers et sous-officiers du service de réparation des véhicules à moteur ; b) A un cours d'instruction de six jours les militaires et le personnel du service complémentaire du service de repérage et de signalisation d'avions ; c) A un cous d'instruction de trois jours, les militaires et le personnel du service complémentaire désignés comme experts d'estimation des véhicules à moteur, ce cours étant de trois jours pour les experts et de quatre jours pour les chefs-experts ; d) A un cours d'introduction de treize jours les téléphonistes de centrales du service complémentaire ; e) A un cours de cadres de six jours, les chefs des détachements du service complémentaire d'entretien des aérodromes ; f) A un cours de cadres de quatre jours les chefs des détachements du service complémentaire des ponts des chemins de fer, de ceux des chemins de fer pour les installations électriques et de ceux des chemins de fer ; g) A un cours de cadres de treize jours les médecins, pharmaciens et dentistes du service complémentaire ; h) A un cours de cadres de treize jours les chimistes en toxiques de guerre du service complémentaire ; i) A des services d'une durée globale de treize jours au plus le personnel du service complémentaire incorporé dans le service de presse et radio, ainsi que dans les services spéciaux. Le personnel du service complémentaire de 48 ans révolus ne peut pas être astreint à suivre ces cours.

Feront en 1949 un cours d'introduction de vingt jours, précédé d'un cours de cadres d'un jour pour les sous-officiers, de deux pour les officiers, tous les militaires des groupes légers de défense contre avions 14, 15 et 16 qui ne sont pas astreints cette année-là au cours de répétition ou au cours de complément. Ce cours d'introduction sera organisé dans le cadre du cours de répétition des groupes de D. C. A. légère 14, 15 et 16.

Feront en 1949 un cours d'introduction de treize jours, les militaires nouvellement incorporés, depuis la fin du service actif, dans les garnisons d'ouvrages d'infanterie. Six jours de ce cours seront mis en compte sur le nombre des jours de service à accomplir dans les cours de complément ou frontière.

Les hommes de l'infanterie, du génie et du service de santé prévus comme automobilistes suivront en 1949 un cours d'introduction de vingt jours. Ce service ne compte pas comme cours de répétition.

Pourront être convoqués en 1949 à des services d'une durée globale de six jours au plus les hommes astreints au service militaire ou complémentaire, incorporés ou détachés dans les états-majors de mobilisation. Pourront être convoqués pour un jour, les chefs d'ouvrages et les chefs de magasins du service complémentaire des troupes de destruction, en vue d'inspecter leurs ouvrages ou magasins d'explosifs. Pourront être également convoqués à cette inspection les chefs des détachements du service complémentaire.

* * *

Le Conseil fédéral vient d'adopter une ordonnance sur le service complémentaire féminin. L'affectation des femmes ne subit pas de changements notables. Le principe du volontariat est maintenu. Une fois admise, la candidate doit accepter d'accomplir le service que fixera l'Assemblée fédérale.

En temps de paix, le service complémentaire féminin constituera une organisation de base qui pourra être rapidement développée. Au besoin, on recourra aux services de femmes qui n'ont pas une formation militaire.

Les cours pouvant être ordonnés pour l'instruction des femmes sont les suivants : cours d'introduction de vingt jours au maximum ; cours pour femmes chefs de cuisine, de vingt jours ; cours pour comptables, de trente-quatre jours ; cours de cadres I, dix jours au maximum ; cours de cadres II, vingt jours au maximum ; cours de répétition, dix jours au maximum.

Les cours de répétition peuvent être précédés de cours préparatoires de cadres, de trois jours au maximum.

Les cours de répétition ont lieu chaque année ou à intervalles de plusieurs années. Ils peuvent être organisés en plusieurs parties.

Les femmes du service complémentaire accompliron, pendant les cours de répétition, nonante jours de service au plus.

Le message dit entre autres :

Les frais sont calculés sur la base d'un effectif total de 6000 femmes. Chaque année, il faudra environ 500 nouvelles recrues. Le recrutement aura probablement lieu chaque année sous la direction des femmes chefs de service des quatre zones territoriales, d'entente avec le service de santé et les autorités militaires cantonales.

L'équipement et l'habillement seront délivrés pendant le cours d'introduction. Les personnes déjà incorporées seront équipées au cours de leur prochain service.

GRAISSE COMESTIBLE - ASTRA - HUILE COMESTIBLE

HUILE COMESTIBLE-ASTRA-GRAISSE COMESTIBLE

HUILE COMESTIBLE-ASTRA-GRAISSE COMESTIBLE

GRAISSE COMESTIBLE - ASTRA - HUILE COMESTIBLE

La Vallée d'Aoste et les colonies alémanniques du sud du Mont-Rose

Du « Journal de Genève » :

M. Aldo Dami, Dr ès lettres, privat-docent à l'Université de Genève, a parlé, devant son auditoire de la Société de Géographie, des intéressants problèmes de géographie linguistique que présente la vallée d'Aoste. Bien que très proche de nous, puisqu'on y accède par le Grand-St-Bernard, cette partie des Alpes italiennes n'est pas très bien connue et on la confond avec les vallées vaudoises du Piémont. Elle rappelle la Suisse en ce sens qu'on y parle trois langues : le français, l'allemand et l'italien. M. Aldo Dami sut fort bien décrire les vicissitudes de leurs rapports respectifs. Habitée primitivement par des Celto-ligures, les Salasses, la vallée d'Aoste fut occupée par les Romains qui y fondèrent Augusta praetoria. Le latin s'y transforma en franco-provençal. Le maintien du français jusqu'à nos jours s'explique pas l'obstacle que les défilés étroits qui ferment les vallées, vers l'aval, opposent aux relations suivies avec l'Italie. Au contraire, ainsi que cela se vérifie en beaucoup d'autres contrées, les contacts, par les cols, avec le versant opposé de la montagne, sont plus faciles.

Très souvent, les Savoyards, d'une part, les Haut-Valaisans alémanniques d'autre part, pénétrèrent dans le val d'Aoste, y introduisant et y maintenant leur langue respective. C'est ainsi que le français fut parlé et l'est encore dans cette vallée transalpine. Mais le rattachement de la Savoie à la France, en 1860, sépara les Valdotains de leurs frères de langue. Toutefois, le français garda ses positions jusqu'au moment où le fascisme recourut à tous les moyens pour italianiser le pays. Après la chute de ce régime, une violente réaction se produisit. Favorisés par l'occupation française qui dura dix-huit mois, les partisans du français regagnèrent du terrain et réussirent à obtenir l'autonomie politique de la vallée d'Aoste. Un courant d'opinion y serait, semble-t-il, favorable au rattachement à la France et même à la Suisse.

La vallée de Gressonay, qui s'étend au sud du Mont-Rose, et dépend politiquement et historiquement du val d'Aoste, présente un cas linguistique original. Colonisée par des habitants du Haut-Valais qui arrivèrent, selon toute vraisemblance, par les cols de l'Est, elle constitue aujourd'hui, le poste le plus méridional du germanisme. Le français introduit autrefois par contact avec le val d'Aoste, n'y est plus parlé. Quant à l'italien, c'est la langue de l'Etat.

M. Aldo Dami sut présenter ce sujet, d'apparence un peu ardue mais d'un très grand intérêt humain, avec beaucoup de vie et de clarté, avec l'autorité que donnent une grande érudition et une connaissance approfondie, directe, de problèmes qu'il étudie depuis de longues années.

Appel aux employés de commerce et de bureau aux vendeurs et vendeuses de magasin

La période de haute conjoncture est quasiment révolue et il est grand temps que chaque employé de commerce ou de bureau, que chaque vendeur ou vendeuse songe à son avenir, aux conséquences graves que pourraient entraîner une indifférence désinvolte, un désintéressement à toutes questions concernant son avenir, sa sécurité.

Le marché du travail dans la branche commerciale subit actuellement un affaiblissement sensible et il est du devoir de chacun de faire preuve de prudence et de camaraderie.

De tous les groupements professionnels exerçant une activité dépendante au sein de notre économie nationale, celui des employés a particulièrement souffert de la hausse constante du coût de

---

— Nombreuses certes, mais minces, répondit Yvonne. Quelques collègues du B. I. T., des membres de sociétés pacifistes, du Club des femmes pour la paix et caetera. Mais elle n'avait jamais noué de véritable amitié ici qu'avec moi-même. Elle connaissait depuis longtemps Cornelius van der Boom, mais cela date de dix ans ; ils s'étaient rencontrés en Hollande. A part cela, je ne vois personne...

— Sous le rapport sentimental ?

— Une longue suite de déceptions, telles que la pauvre Andrée avait quasiment renoncé à se faire aimer d'un homme.

— Elle n'eut point d'ami que vous connaissiez ?

— Andrée me parlait souvent d'un jeune ingénieur britannique, Samuel Chair, qui l'avait quittée il y a environ cinq ans, alors qu'elle étudiait en Angleterre. Autrement, elle était plutôt secrète sur ce qui concernait son passé.

Vers six heures du matin, Yvonne s'étendit sur un divan et réussit à trouver un peu de sommeil.

Les policiers avaient examiné pièce par pièce, objet par objet, l'appartement des deux femmes. Hormis des fragments d'étoffe accrochés à une plinthe qui servirent à l'inspecteur Servier pour expliquer l'absence de toute trace sur le parquet, ils ne découvrirent rien du passage du criminel.

Bibères et Tissot rentrèrent chez eux déçus.

Les autres s'étaient réfugiés à la cuisine autour d'un flacon de porto. Aucun d'eux ne se sentait plus sommeil. Une aube verte s'était levée sur le lac, et les phares des jetées se profilaient nettement.

Burnier s'étira avec un bâillemen de tigre. Ses gros yeux à fleur de peau s'écarquillèrent.

— Eh bien ! fit-il aux autres.

— Cette affaire paraît moins compliquée que la précédente, observa Crivelli. Dans l'assassinat de Rutheford, nous avons des données précises dont nous ne sortons pas. Ici, le champ est au moins libre pour toutes les suppositions.

— Exact, souligna Burnier. Pensez-vous qu'il s'agisse d'un seul et même assassin ?

Les inspecteurs tournèrent de son côté un visage interrogateur.

— La manière de tuer diffère extraordinairement, reprit leur collègue, je n'ai pas besoin de le faire remarquer. Voyons le premier cas : le vieux colonial a la nuque partagée d'un coup de couteau. Et quel genre de couteau ? Une arme africaine, décrochée d'une panoplie, la moins propre à tuer sans dégâts. Peut-on croire encore à la préméditation ? Empreintes digitales diverses. On retrouve celles de Meissonnier, mais le domestique prétend qu'il avait touché les armes récemment pour les enduire d'un vernis antirouille, ce qui paraît vraisemblable. Le coup, enfin. L'homme qui a frappé dans la nuque n'était pas un spécialiste du meurtre. On ne choisit pas un espace aussi étroit, aussi mobile et aussi osseux pour abréger les jours de son prochain, si ce n'est pour le prendre ou l'étrangler.

— Remarquez, fit Crivelli, que votre observation est de celles qui, précisément, font penser à la culpabilité de Meissonnier.

— J'en doute. Meissonnier n'était pas un assassin professionnel, certes. Mais il lui est arrivé de manier des armes. C'est un ancien légionnaire, ne l'oublions pas. Et puis, quand le domestique déclare qu'il aurait eu cent fois l'occasion de supprimer son maître dans des conditions favorables, il n'y a qu'à s'incliner...

— Son maître n'a pas toujours eu vingt billets à proximité de la main.

— Il en eut parfois davantage. Bref, passons à la mort de la Juive. Ici, c'est un coup de stylet appliqué savamment à l'endroit le plus vulnérable du corps dans les conditions les meilleures. Ces différences de procédés ne vous laissent-elles pas rêveurs ? Une chose est sûre. Andrée Goldschmidt dissimulait quelque objet dans son lit. La main qu'elle crispait sur les draps en témoigne. Le Dr Binot en fut le premier étonné, et Brévie opine également dans ce sens. L'assassin a dû découvrir la victime pour lui ravir un objet qu'elle cachait et dont son amie ignorait l'existence.

Chapot s'était levé et avait quitté la cuisine pour errer dans l'appartement.

— A propos, demanda Burnier en s'adressant à Crivelli, à quelle heure les deux zigotos que vous avez vus hier ont-ils quitté le restaurant ?

— A 21 h. 30, patron, répondit l'inspecteur.

— Il faudra s'assurer du petit, pour commencer. Quant au grand, il s'agit de repérer qui il est.

Chapot revenait sur la pointe des pieds.

— Mes bons amis, vous souvenez-vous de ce que j'avais dit au chef le lendemain du crime ? Qu'il fallait peut-être en chercher les mobiles ailleurs que dans le vol d'une somme d'argent.

— Ouais, fit Burnier crispé à l'idée que son camarade avait découvert quelque chose.

— Allez interroger la petite. Vous m'en direz des nouvelles.

— Nous donnons notre langue au chat.

(A suivre).

la vie, et seules les interventions répétées de la Société Suisse des Commerçants auprès des employeurs ont permis une amélioration sensible des salaires et des conditions de travail du personnel commercial. A l'approche des temps difficiles, il est du devoir de chacun de demander son adhésion au sein de ce groupement professionnel offrant des avantages indiscutables à tout point de vue.

La Société Suisse des Commerçants, la plus importante association suisse des employés, vous assure une large considération dans le monde des affaires et auprès des autorités et n'est inféodée à aucune formation politique ou confessionnelle. L'employé isolé ne compte que pour peu de chose et ne peut logiquement se désintéresser de l'association professionnelle qui sauvegarde ses intérêts. Il doit associer son effort à celui de ses collègues dans le cadre d'une association professionnelle solidement établie qui tend à assurer à ses membres des conditions de travail normales et leur procure des occasions de travail par son service de placement organisé. Les nombreuses institutions telles que caisse-maladie, caisse de prévoyance, assurance-vieillesse et invalidité, assurance-chômage, centre d'éducation professionnelle, œuvre de secours pour employés âgés, etc., doivent inciter chaque employé à participer à son action.

Le Comité de la section de Martigny se tient volontiers à la disposition de chacun pour fournir tous renseignements susceptibles de l'intéresser.

Dans votre propre intérêt et celui de tous vos collègues envoyez sans retard votre demande d'adhésion au sein de la S. S. d. C. En regard des nombreux avantages offerts, les cotisations sont minimes et vous sont restituées largement sous d'autres formes. D'ores et déjà, nous vous souhaitons une cordiale bienvenue, ne doutant pas de votre grand esprit de compréhension et de camaraderie.

Le Comité
de la Société Suisse des Commerçants
(Section de Martigny).

Les cafetiers contre l'impôt sur les boissons

Réuni à Fribourg, le Comité central de la Société suisse des cafetiers s'est occupé de divers problèmes intéressant la corporation, notamment de la caisse de compensation pour l'assurance-vieillesse et survivants, de la revision de la législation sur l'alcool, etc.

Considérant qu'un impôt sur les boissons porterait un préjudice direct aux cafetiers et restaurateurs, le comité a décidé d'entrer en contact avec les autres groupements intéressés en vue de combattre cet impôt, considéré comme une injustice fiscale.

Les Latinistes romands à Genève

Le groupe romand de la Société des Etudes latines a tenu sa réunion d'automne, dimanche, à Genève, dans les bâtiments de l'Université, sous la présidence de M. Charles Favez, professeur au Gymnase des jeunes filles, de Lausanne.

Au cours de la séance administrative, les Latinistes ont discuté un projet d'adhésion du Groupe romand à la Fédération internationale des Associations d'Etudes classiques.

Cette adhésion a été décidée en principe et les modalités en seront fixées ultérieurement.

Porrentruy a été choisi comme lieu de réunion pour le printemps 1949.

Vers la fin de la matinée, les membres du groupe, au nombre d'une cinquantaine, entendirent deux communications.

La première de M. Louis Blondel, archéologue cantonal de Genève, sur le « Retranchement de Jules César », dont celui-ci parle au chapitre 8 du livre I des « Commentaires sur la guerre des Gaules », et qu'il établit dans la plaine du Rhône, un peu en aval de Genève et jusqu'au passage de la Cluse.

M. Blondel a procédé à des fouilles au point principal, dans les parages des localités d'Epeisses et d'Avully et, en s'aidant de graphiques et de projections, il en expose le résultat fort intéressant : des restes de « castellum », de retranchements et de fossés ont été mis au jour, permettant de se rendre compte de la technique très particulière de César en matière de fortifications.

Ce savant exposé, très documenté, fut suivi avec attention par les auditeurs et très apprécié d'eux.

Puis M. E. Campiche, professeur au Collège classique de Lausanne, traita ce sujet : « Thucydide et Salluste ».

MARTIGNY-VILLE. — Les électeurs conservateurs de la commune de Martigny-Ville et leurs amis sont instamment priés d'assister à une réunion qui aura lieu : **le samedi 20 novembre, à 8 heures 15, à l'Hôtel Suisse.**

L'assemblée aura à prendre une décision sur le nombre et le choix des candidats au Conseil communal, notamment. Tous seront les bienvenus.

Le Comité.

SAINT-MAURICE. — Cours de coupe et de couture. — Un cours de coupe et de couture pour dames et jeunes filles, dirigé comme ces années dernières par Mlle Céline Vuilloud, sera donné à Saint-Maurice, (Hôtel de Ville, 1er étage, salle du Juge), dès le mercredi 24 novembre courant, à 14 heures.

Les inscriptions seront reçues directement par Mlle Vuilloud, le jour de l'ouverture du cours.

Administration communale.

SAINT-MAURICE. — Au Roxy. — Mercredi et jeudi, c'est avec « LE SECRET DE LA VILLE FANTOME » que nous reprenons la projection du film d'action dans toute l'acception du terme ; c'est en effet un « Western » des plus spectaculaire que vous aurez l'occasion de voir sur notre écran, chevauchées incomparables, troupeaux de bœufs dans une course folle, lutte sans merci entre paisibles Peaux-Rouges et bandits sans scrupules, déchaînement de passions cupides, etc..., etc... C'est au milieu de tout cela que vous verrez éclore un bel amour mais n'anticipons pas...

Vendredi, 1ère séance, et samedi et dimanche, séances habituelles du grand succès « LE CAPITAN », 2e Epoque, le grand film de l'histoire de France sous Louis XIII. La domination des Concini et leur fin. Réservez vos places.

Dernière heure

Deux agents de police victimes d'un attentat en Sicile

ROME, 16 novembre. (A. F. P.) — Deux agents de police ont été tués dans une embuscade qui leur avait été tendue à Partinico, en Sicile. Un autre agent a été grièvement blessé.

Les auteurs de l'attentat n'ont pas encore été découverts.

L'ordre de grève provenait bien du Kominform

PARIS, 16 novembre. (A. F. P.) — A propos des débats qui vont se dérouler à l'Assemblée nationale au sujet des déclarations de M. Moch, ministre de l'Intérieur, sur l'action du Kominform dans les grèves françaises, le « Figaro » publie des renseignements parus dans le bulletin de l'Institut des Hautes-Etudes américaines, sous le titre « C'est de Turin que le Kominform a déclenché les grèves françaises ».

Vers la mi-septembre, une conférence convoquée par le secrétariat du Kominform se serait tenue dans la banlieue de Turin. Un membre du Bureau politique de cette organisation, quatre communistes français et un des responsables du Bureau économique du Kominform chargé de l'aide ouvrière internationale y auraient participé.

Des instructions en 29 points auraient alors été données. Elles déclaraient, ajoute le journal, que « pour épargner au monde du travail français la sujétion au système américain, il suffira de désorganiser complètement la vie industrielle et économique de la France ». Elles promettent, après « la défaite de l'agresseur américain, une aide totale et efficace » des démocraties populaires et de l'U. R. S. S.

Les renseignements dont se fait l'écho le « Figaro » parlent ensuite d'une demande d'aide financière qui aurait été présentée au Kominform par le parti communiste français après les grèves de l'an dernier. A la suite de cette demande, des commissaires du Kominform auraient été envoyés en France pour vérifier les comptes du parti et de la C. G. T., sur quoi « une aide technique » aurait été consentie.

Enfin, le Kominform aurait promis, à la Conférence de Turin, une aide nouvelle dès qu'ils entreprendraient « une action directe de grande envergure ».

La grève des dockers américains

NEW-YORK, 16 novembre. (Reuter). — Les dockers en grève sur la côte orientale des Etats-Unis ont repoussé la demande formulée par M. Hofman, administrateur du plan Marshall, de continuer à charger les navires. En revanche, les grévistes ont garanti le déchargement des denrées alimentaires et des carburants pour New-York, ainsi que des produits destinés à l'armée. La grève qui s'étend à 65,000 hommes, a complètement paralysé les ports de la côte occidentale des Etats-Unis et menace de s'étendre à Montréal et à Halifax. Cette grève retarde en particulier les expéditions de messageries de la Nouvelle Angleterre pour les pays d'outre-mer. Les marchandises venant par chemins de fer ne sont pas embarquées et ne peuvent poursuivre leur route sur l'Europe. La grève a commencé il y a une semaine.

M. Mœckli est élu conseiller aux Etats

BERNE, 16 novembre. (Ag.) — Le Grand Conseil bernois a désigné mardi matin les deux représentants du canton au Conseil des Etats. M. Weber, du parti des paysans, artisans et bourgeois, conseiller aux Etats sortant, a été réélu par 159 voix sur 189 bulletins délivrés. M. Mouttet, conseiller aux Etats démissionnaire (radical), aura pour successeur le candidat socialiste, M. Georges Moeckli, conseiller d'Etat, directeur des œuvres sociales du canton, qui a recueilli 103 voix contre 57 à son concurrent radical, M. Jules Schlappach, député à Tavannes. Il y eut encore 5 voix éparses.

Mort d'une centenaire

AARAU, 16 novembre. — La plus ancienne habitante d'Aarau, Mlle Maria Aeschbach qui, le 3 janvier de cette année, avait accompli son centième anniversaire, vient de mourir subitement.

Accident de la circulation

SOLEURE, 16 novembre. — Sur la route cantonale entre Bellach et Selzach, M. Christian Betschen, 48 ans, tirait une voiture à main en direction de Selzach. Survint une auto, dont le chauffeur avait aperçu le piéton et fit halte à quelques pas de lui lorsqu'une deuxième auto vint tamponner les deux véhicules. M. Christian Betschen a été grièvement blessé, alors que les occupants des autos s'en sont tirés indemnes.

Tué par la carabine avec laquelle il jouait

WINTERTHOUR, 16 novembre. — A Oberseen, le petit Peter Marti, qui avait découvert dans l'étable une carabine à petit calibre, s'est mis à jouer avec l'arme quand un coup partit, atteignant le garçon à l'abdomen.

Le malheureux conduit à l'hôpital grièvement blessé a succombé quelques instants après.

Inauguration des cours de l'Université de Fribourg

FRIBOURG, 16 novembre. (Ag.) — Lundi matin a eu lieu à Fribourg l'inauguration solennelle des cours de l'Université. La cérémonie a débuté par un Office pontifical célébré par Mgr Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg. Puis les participants se sont réunis à l'aula de l'Université où le recteur sortant de charge, Mgr Trezzini, a présenté son rapport annuel, puis remit sa charge au professeur Vasella, qui a fait un exposé sur la politique religieuse de l'Autriche au 16e siècle. M. Otto Studer, conseiller national, président de l'Association populaire catholique suisse, a ensuite adressé une allocution à l'assistance.

La fermeture des magasins à midi

LAUSANNE, 16 novembre. (Ag.) — En vertu des prescriptions en vigueur sur le jour de repos et la fermeture des magasins, le Conseil municipal de Lucerne a décidé, le 31 mai 1946, que les magasins seraient fermés sans distinction chaque jour de 12 h. 15 à 13 h. 15, à savoir pendant une heure. La S. A. Neues Wahrenhaus a recouru contre cette décision au Trinal fédéral. Elle a exposé qu'elle avait joint à son magasin un restaurant et soutenait que la fermeture ordonnée violait les articles 31 (liberté du commerce) et 4 (égalité de traitement) de la Constitution fédérale. La Chambre de droit public a rejeté le recours.

Un autocar dans un fossé

ROME, 16 novembre. (A. F. P.) — Un autocar s'est renversé dans un fossé. Quarante personnes ont été blessées. L'accident, qui s'est produit près de Campo al Melo, dan la province de Pise, est dû au brouillard.

Catastrophe ferroviaire en Inde

CALCUTTA, 16 novembre. (Ag.) — Un train a déraillé près de Furkating, aux Indes, sur la ligne de l'Assam. Douze personnes ont été tuées et 26 plus ou moins grièvement blessées.

Le ministère persan est constitué

TEHERAN, 16 novembre. — Après une semaine de consultations, Mohammed Saed a présenté mardi matin le nouveau Cabinet à l'Empereur d'Iran, communique-t-on officiellement.

Les poursuites

PARIS, 16 novembre. (A. F. P.) — Les éditions de « Ce Soir » et de l'« Humanité », qui ont été saisies jeudi soir et vendredi matin et qui mettaient en cause Jules Moch, ont donné lieu à l'ouverture d'une information judiciaire contre X pour publication de fausses nouvelles, diffamations et injures envers un ministre.

Attention aux bonbons empoisonnés

LA NOUVELLE DELHI, 16 novembre. (A. F. P.) — Un avis invitant les voyageurs à refuser les bonbons ou la nourriture que pourraient leur offrir leurs compagnons de voyage, a été publié par les compagnies des chemins de fer de l'Inde du nord.

En effet, depuis quinze jours, vingt-sept personnes ont été empoisonnées de cette manière par un gang dont plusieurs membres sont habillés en soldats et qui profitent de l'évanouissement des voyageurs empoisonnés pour les voler et les dépouiller. Plusieurs cas ont été mortels.

LES SOCIÉTÉS D'AGAUNE

CHOEUR MIXTE. — Répétition générale, jeudi 18 courant, à 20 h. 30.

AGAUNOISE

Mercredi 17 et vendredi 19 novembre, répétitions générales à 20 h.

Présence indispensable, concerne concert de la Ste-Cécile.

Le Comité.

ANNONCES SOUS INITIALES OU CHIFFRES. — Ces initiales ou chiffres doivent être mentionnés sur les enveloppes renfermant les réponses. La correspondance est transmise sans être ouverte à l'annonceur.

Radio-Programme

SOTTENS. — Mercredi 17 novembre. — 7 h. 10 Le salut musical. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 Oeuvres de Smetana. 10 h. 10 Emission radioscolaire : Le Malade Imaginaire, de Molière. 10 h. 40 Symphonie en ut mineur No 95, Haydn. 11 h. Emission commune. Travaillons en musique. 11 h. 30 Genève vous parle. 12 h. 15 L'Orchestre de danse Paul Fenoulhet. 12 h. 30 Le rail, la route, les ailes. 12 h. 45 Informations. 12 h. 55 Quinze minutes avec les Compagnons de la Chanson. 13 h. 10 Le Médaillon de la Semaine. 13 h. 15 Un ensemble léger : l'Orchestre de la Promenade, Londres. 13 h. 25 Le Service de musique de chambre. 16 h. 30 Emission commune. 17 h. 30 Quelques pages de Maurice Maeterlinck. 17 h. 45 Danses slaves Nos 1 et 2, Dvorak. 17 h. 55 Au rendez-vous des benjamins.

18 h. 30 La femme et les temps actuels. 18 h. 45 Un disque. 18 h. 50 Reflets d'ici et d'ailleurs. 19 h. 15 Informations. Le programme de la soirée. 19 h. 25 La voix du monde. 19 h. 35 La pianiste Yvonne Blanc et son quintette. 19 h. 45 Reportage à la demande. 20 h. « Le Tremplin »... 20 h. 10 Questionnez, on vous répondra ! 20 h. 30 Concert symphonique. 22 h. 30 Informations. 22 h. 35 Chronique des écrivains suisses. 22 h. 50 Andante (Nocturne) du Quatuor No 2 en ré majeur.

†

Les enfants de Madame Veuve **E. COSSY**, profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion de leur grand deuil, expriment leur reconnaissance et remercient toutes les personnes, ainsi que la cure protestante, qui ont pris part à leur épreuve.

†

Très touchée des nombreuses marques de sympathie reçues lors du deuil cruel qui vient de la frapper, la famille de feu **Joseph-Adolphe BOSON**, à Fully, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part. Une reconnaissance toute spéciale à la Fanfare la « Liberté », à la Société des Secours Mutuels de Fully, ainsi qu'à la Maison Maye, vins, à Riddes.

†

Les familles parentes et alliées de Monsieur **Lucien MAYOR**, à Bramois, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part au grand deuil qui vient de les frapper.

Chronique sportive

FOOTBALL

Chalais I - Saint-Léonard I : 1 - 2

Match très plaisant joué sur le terrain de Chalais devant un bon nombre de spectateurs.

Les deux équipes ont pratiqué un joli football et sans aucune méchanceté, donnant ainsi à la partie le caractère d'une rencontre amicale. Il serait à souhaiter que quelques clubs de villes qui croient que tout leur est permis, prennent exemple sur ces joueurs peut-être moins fins mais par contre plus sportifs.

La partie a été assez disputée, du commencement au coup de sifflet final. Au début, Chalais est légèrement supérieur sans pouvoir toutefois marquer de buts car ses avants manquent de précision. Saint-Léonard organise son jeu et après un quart d'heure, il prend l'avantage et domine jusqu'à la mi-temps. C'est pendant cette période que l'ailier Siggen I marque deux superbes buts des 20 mètres ; encouragés, les violets attaquent sans cesse et forcent les locaux à jouer la défensive, mais malgré cette forte pression, ils n'arrivent pas à augmenter la marque.

A la reprise, le jeu se déroule plutôt au milieu du terrain et l'on assiste à de fort belles combinaisons de part et d'autre. Les locaux, qui n'ont pas dit le dernier mot, poussent à fond et veulent à tout prix sauver l'honneur, voire même égaliser. A la suite d'une jolie descente, Cotter, bien placé, marque d'assez loin ; le gardien de Saint-Léonard, un peu trop avancé, a été gêné par le soleil. Stimulé par ce but, Chalais force encore, mais en vain, car la défense des visiteurs est intraitable et dégage bien. Cinq minutes avant la fin, Saint-Léonard bénéficie d'un coup franc, le shoot est renvoyé par le gardien et repris par Eggs qui envoie la balle quelques centimètres au-dessus de la latte. Le score de 2 à 1 correspond bien à la physionomie du jeu. Ay.

St-Léonard II-Riddes I

St-Léonard II, en 2e position au classement avec Chamoson I, recevait le leader actuel Riddes I qui n'avait jusqu'ici pas perdu un seul match, pour la dernière rencontre du Ier tour du championnat suisse. La partie promettait d'être des plus disputée car une défaillance des visiteurs aurait permis à St-Léonard de prendre le commandement du groupe.

L'équipe de Riddes, usant de descentes rapides, dangereuses, prend nettement le dessus et à la 15e minute l'équipe fanion marque et renouvelle son exploit une minute plus tard, grâce à un magnifique coup de tête, sur corner. Continuant leurs passes précises et menant le jeu avec une nette supériorité, en dépit de tous les efforts des locaux, Riddes manque des occasions uniques et porte le résultat à 3 à 0 à la mi-temps.

Dès la reprise, la lutte reprend sérieusement et St-Léonard ne perd pas de vue les espoirs placés sur cette rencontre. La défense adverse est vraiment en pleine forme et résiste admirablement à toutes les contre-attaques. Deux buts se succèdent à 10 minutes d'intervalle et la foule des supporters riddans déplacés pour la circonstance les accueille avec enthousiasme. Continuant la série des essais et des tirs, le score final est porté à 6 à 0.

Cette belle victoire du F. C. Riddes le place en tête du groupe pour le 1er tour et nous apprenons de source autorisée que tout sera mis en œuvre pour défendre les couleurs locales. X.

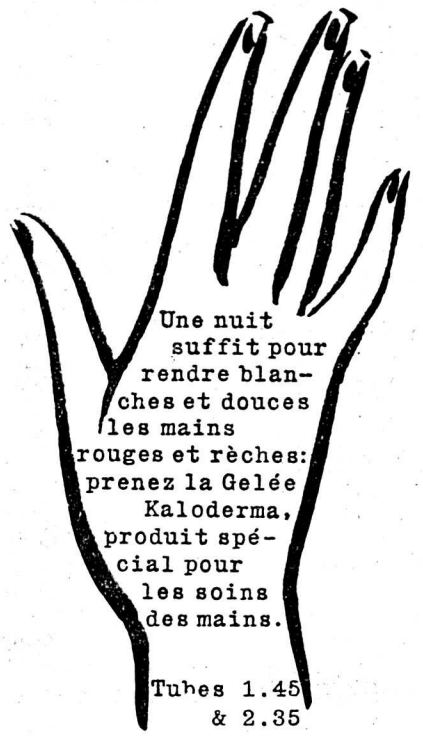

TIRS à BALLES

a) Des lancements de grenades à main auront lieu au

Nord d'Arbaz (région de Seillon-Vermenala) les jours suivants :

Lundi,	**22. 11. 48**	0800 à 1800
Jeudi,	**25. 11. 48**	0800 à 1800
évent. samedi,	27. 11. 48	0800 à 1800

b) Des tirs au mousqueton, fusil-mitrailleur et à la mitrailleuse auront lieu dans la région de

Aproz (pentes 800 m. à l'Est d'Aproz) les jours suivants :

Samedi,	**20. 11. 48**	0800 à 1800
Lundi,	**22. 11. 48**	0800 à 1800
Mardi,	**23. 11. 48**	0800 à 1800
Mercredi,	**24. 11. 48**	0800 à 1800
Jeudi,	**25. 11. 48**	0800 à 1800
Vendredi,	**26. 11. 48**	0800 à 1800

Le public est avisé qu'il y a danger de circuler à proximité des emplacements de tir et doit se conformer aux ordres donnés par les sentinelles.

Sion, 17. 11. 48. (Tél. No 2.21.13).

Place d'armes de Sion.
Le Commandant :
Lt-col. E. M. G. **Rünzi.**

Incroyable!
BOSTITCH
vous donne 10ans de garantie
pour son agrafeuse **B8**

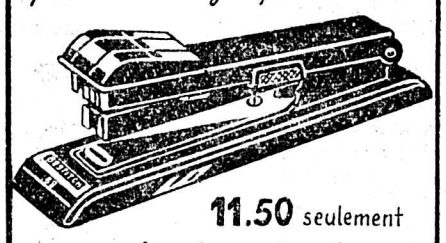

11.50 seulement

En vente dans toutes les bonnes papeteries.
Exigez le bulletin de garantie.

Représentant
W. SUTER GENÈVE,
57, rue de Carouge Téléphone 52824

GROS ARRIVAGES
MANTEAUX CHAUDS
pour Messieurs, dep. **138.-**

Berset
LAUSANNE
11, rue Haldimand, à l'étage

FUMIER
à vendre, rendu sur wagon. — **Charles Guyot, Tél. (021) 4.93.41, Renens (Vd).**

NE VOUS DEPLACEZ PAS... NOUS VENONS CHEZ VOUS!

Le nouveau « **Service Philips chez soi** » de Perret-Radio vous apportera sans frais et sans engagement dans tout le pays le choix des meilleurs modèles ou une bonne occasion à prix avantageux
Réparations et revisions à domicile
Facilités de paiement
« Service Philips chez soi », Perret-Radio, Lausanne
Gare du Flon 2, Tél. 3.12.15
Catalogue gratuit

PF 577 a HENKEL & Cie S.A., BALE

DE RETOUR DE L'ORIENT, LA MAISON
LOUBET
EXPOSE A SION 8 JOURS SEULEMENT !
du 16 au 23 novembre, grande salle de l'Hôtel de la Paix
UN CHOIX GRANDIOSE ET AVANTAGEUX DE
TAPIS D'ORIENT
NE MANQUEZ PAS DE NOUS RENDRE VISITE
NOS PRIX VOUS ETONNERONT !

On demande
sommelière
pour hôtel à la campagne, nourrie, logée, congé régulier, entrée de suite. Débutante acceptée. Faire les offres par écrit au Nouvelliste sous K. 6506.

Pour petit café, je cherche gentille
sommelière
S'adresser O. Henzen, Café de la Poste, Chexbres, Vaud.

A vendre
POMMIERS
basses-tiges, 10 ans. **Lucien Cottagnoud, Vétroz. Téléph. 4.12.47.**

FEMME DE CHAMBRE
23 ans, cherche place à l'année ou pour la saison. Bons certificats. Tél. 6.91.09. S'adresser à Mlle Anna Frossard, Chandonne, Liddes.

TRES BELLES CHATAIGNES
de la Vallée du Soleil, le kg. Fr. 0.60 plus port et embal. **Mme A. Bizarri, Dongio (Tessin).**

A louer, aux Iles de St-Maurice, une
portion
pré et champ. Pour traiter s'adresser à Mme Marie-Louise Peney, St-Maurice.

COMPTABLE
expérimenté, tous travaux bureaux, bilans, contentieux. Références, cherche emploi. Offres sous chiffre **P. Z. 23421 L., à Publicitas, Lausanne.**

A vendre ou à échanger
Fourgon FORD
V. 8, parfait état de marche. 800 kg., mod. 1936, **contre** camion de 1500 à 2000 kg. Urgent. Ecrire sous chiffre **M. 57.051 X, Publicitas, Genève.**

Achetez de préférence les marchandises portant cette marque:
LABEL
La marque d'un travail équitablement rémunéré

elles sont produites dans de bonnes conditions de travail et par des maisons suisses

Organisation Suisse Label
Bâle, Gerbergasse 20

Importante Maison d'ameublements de Lausanne cherche pour le canton du Valais
REPRESENTANT
qualifié, de bonne présentation, ayant la volonté de se créer une situation stable bien rémunérée. Faire offres avec curriculum vitae sous chiffre **PT 80758 L à Publicitas, Lausanne.**

Immeubles à vendre
Commune d'Ollon

« La Creusaz » pré et champ 1623 m2, « Aux Praz-Clos » pré 6326 m2, « La Crettaz » pré 1605 m2, « Aux Trappes » pré 3276 m2, « Aux Saillens » pré 8410 m2, — Aux prés Basset » pré 2332 m2, « Aux Prés du Milieu » pré 1592 m2, « En Arborier » pré 2204 m2, « En Praz Rollet » pré 207 m2, « A la Fin du Jurit » pré 1818 m2, « En Perrousaz » pré 14 m2, « Les Grands Prés » champ 168 m2, « Aux Siernoux » pré 2670 m2, « La Gruyère » pré 1436 m2. « A Huémoz » logement, grange et écurie, place, jardin et pré, surface totale 491 m2. — Faire offres par écrit jusqu'au 30 novembre 1948 à l'**Etude Roland Favre, notaire à Ollon.**

BAIGNOIRES
émail, sur pieds et à murer
LAVABOS, BIDETS, W.-C., CHAUDIERES A LESSIVE
165 litres, à circulation d'eau, galvanisées et en cuivre
COMPTOIR SANITAIRE S. A.
9, rue des Alpes, **GENEVE**
Tél. (022) 2.25.43 (on expédie)

On demande
JEUNE HOMME
18 ans, comme porteur de pain. — Boulangerie Bonvin, Montana. Tél. 5.24.35.

Paille
du pays, de qualité. Litière marais par wagons. Bon compte. Maurice Rudaz, Collombey-le-Grand.

Premier ouvrier
BOULANGER
sachant travailler seul, cherche place en Valais. S'adresser à M. Léo Karlen, Boulangerie Lonfat, Martigny-Ville.

TISSUS HOMMES ANGLAIS
splendide qualité, garantie d'origine, **depuis Fr. 18.— le mètre**, en 150 cm. de large. Grand choix en toutes teintes de fil à fil, peigné, cheviote, Harris-Tweed, etc., etc. vendus par grossiste.

Ecrire sous chiffre **P M 60796 L à Publicitas, Lausanne.**

A vendre, pour l'élevage, un
beau taureau
de race. S'adresser à **Ernest Perrier, Saxon.**

On prendrait en hivernage 6 têtes de
jeune bétail
et une vache à lait, du 1er décembre 1948 au 1er mars 1949. S'adresser à **Arbellay René, Loye-Grône.** Téléphone 4.21.19.

Un beau cadeau conservant toujours sa valeur !
A VENDRE
jusqu'à épuisement
PEINTURES à l'HUILE
exécutées par des peintres suisses.
Grandeur : 40 s. 50 cm., chaque tableau est entouré d'un joli cadre **moderne.** Prix pour un tableau encadré : **seulement Fr. 90.—** (sur désir, possibilité de payer par fraction). On tient à disposition des photos de ces jolies peintures.
Adresser les commandes à Case St-François 1587, Lausanne 1

ASILE DES AVEUGLES
Lausanne
Cannage de chaises
Travail soigné en jonc naturel. Qualité d'avant-guerre. Main d'œuvre spécialisée. Tél. 2.85.54. Devis sur demande. Paniers, Corbeilles, brosses de tous genres

Fromage bon marché

Colis	maigre	¼ gras
5 kg.	2.30	2.60
10 kg.	2.20	2.50
15 kg.	2.10	2.40

Forme entière d'env. 20 kg. 10 ct. meilleur marché par kg.
Käswolf, Coire 10.

De l'argent
immédiatement, chez vous, sans quitter votre emploi. Pas de représentation. Mise au courant et modèle contre Fr. 2.50 en timbres-poste.
Ronex-Peseux (Neuchâtel).

On cherche une
jeune fille
pour aider à la cuisine et au café. Bons gages. S'adresser au Café Central, à Monthey. Tél. 4.25.99.

PERDU
sur la route de Monthey à Troistorrents un **casque en cuir** de motocycliste. Une paire de **moufles bleues** pr skieur. Prière de remettre ces objets au Poste de police de Monthey, ou à celui de Troistorrents.

A vendre une
MAISON
aux Chênes sur Bex, de 2 chambres, cuisine, cave, remise, grange et écurie, jardin et 3 fossoyers de vigne. Le tout bien ensoleillé. S'adresser chez Frédéric Jouvenat-Nicollerat, aux Chênes sur Bex.